

| US RETRAITES AVRIL 2019

► EDITORIAL

Marylène Cahouet

vendredi 29 mars 2019

ACTUALITÉS



ÉDITO

INDOCILES

« *J'ai les yeux qui tournent dans les coins* »
Agnès Varda

Entre Brexit, Trump, la scandaleuse indifférence européenne face aux migrants et Israël qui poursuit ses tirs contre Gaza, il faut déplacer le regard volontairement vers l'Algérie, ce lieu du monde qui concentrent les espoirs. Depuis le 22 février, les mobilisations font la démonstration d'un possible.

En France, c'est l'image d'un exécutif « en surplomb », d'un président qui ne voit rien et ne veut rien voir : ni le mouvement de contestation des Gilets

Jaunes qui dure depuis 4 mois, à la fois classique dans sa lutte contre l'injustice sociale et décalé dans sa forme (les laissés pour compte qui s'approprient les ronds-points), ni les milliers de jeunes dans la rue pour le climat et leur avenir.

Il ne voit pas davantage les mouvements sociaux qui s'essaient à créer des convergences, ni les fonctionnaires qui n'acceptent pas la casse programmée de la Fonction publique ni le monde de l'École (personnels, parents d'élèves, élus...) qui est dans la rue.

S'il voit les retraité.e.s, c'est pour leur conseiller de rester sagement en dehors des manifestations.

La répression violente ne décourage pas.

Le « grand débat » voulu et concédé par le président de la République ne trompe personne : il est emblématique de l'abîme entre ceux d'en haut et ceux d'en bas.

Les retraités ne restent pas chez eux. Ils sont aux côtés des actifs dans toutes les manifestations pour crier encore plus leur colère et leurs espoirs. Ils l'ont montré, nombreux, le 11 avril et continueront à agir au cours du « Printemps des retraité-e-s ».

Cette période est inédite.

Avec Agnès Varda, l'indocile, rêvons, comme le poète, d'un printemps ininterrompu. Et ne lâchons rien.

Marylène Cahouet

US RETRAITES AVRIL 2019

► Place des retraité-e-s dans la société

mardi 2 avril 2019

ACTUALITÉS

PLACE DES RETRAITE-E-S DANS LA SOCIETE



Les mouvements sociaux en France, en Europe, mettent en lumière les revendications des retraité-e-s comme détenteurs de droits.

L'image dévalorisée du retraité est prégnante dans la société et trop de vocables péjoratifs le soulignent. Le mot retraité est significatif : une fois terminée la vie active on est en retrait du travail. L'espagnol lui désigne ce temps de la vie par « jubilation » ! Deux conceptions opposées pour désigner la retraite : en marge de la société ou période d'émancipation, de temps enfin libéré dont on peut jouir à sa guise. Emmanuel Macron s'engouffre délibérément dans la première acception (mais il n'est pas le seul, c'est un stéréotype qui a particulièrement la vie dure).

Pour le président, le retraité ne produit rien, est un fardeau pour la société, notamment pour les jeunes qui, dit-il, financent les retraites des « vieux » et ont droit, à ce titre, à juste compensation. Ainsi est martelé le dogme :

► il faut valoriser le travail

► ceux qui ne travaillent pas ne méritent pas de recueillir les fruits du ruissellement.

Pour le Président, les retraités sont des citoyens de seconde zone, des assistés.

Macron, une fois de plus, dans sa lettre de janvier 2018, le redit : « Les actifs paient les retraités » et il justifie l'augmentation de la CSG pour donner du pouvoir d'achat aux actifs.

Cette conception est confirmée dans le quotidien et le vocabulaire institutionnel. On assiste à la disparition systématique du mot Retraité en faveur du mot Personne Âgée dans les textes officiels. Les CODERPA sont remplacés par les CDCA et le R de retraité a disparu.

Comme chez ses prédécesseurs, le discours gouvernemental nie le sens profond du mot retraite et sa spécificité. La vieillesse est un phénomène biologique auquel nul n'échappe, la retraite est un droit acquis par le travailleur. Ce droit est fondé sur la solidarité intergénérationnelle qui repose sur un système solidaire de répartition ; les retraités d'aujourd'hui ont payé des cotisations et participé à la création des richesses. Leurs cotisations ont financé les retraites de la génération précédente. Notre système de retraite fonctionne sur une double solidarité : générationnelle et intra générationnelle.

Nous avons dénoncé le passage de l'indexation sur les salaires à l'indexation sur les prix : c'était faire oublier le lien avec le travail et la notion de traitement continué, en vigueur auparavant.

Legendre (1) et Dussot (2), quand nous parlons revendication de revalorisation en nous référant au dispositif légal (revalorisation sur l'inflation : 1,7 en 2018), répondent 0,3 %, rappelant sans cesse l'augmentation du minimum vieillesse. Ce que le gouvernement martèle, c'est que la retraite n'est pas un droit mais une allocation sociale. Or les retraités ne sont pas des assistés.

La retraite est un droit

Les retraités n'ont pas à justifier de ce temps libéré. Il n'est pourtant pas inutile de rappeler le rôle indéniable qu'ils jouent dans la société : solidarité et transmission entre générations, bénévolat associatif - y compris auprès des réfugiés -, politiques (notamment dans les communes)... L'aide envers enfants, petits-enfants, parents est très importante, palliant aussi les carences de l'État (accueil de la petite enfance, prise en charge de la perte d'autonomie par exemple). Ils oeuvrent, autant que faire se peut, à leur épanouissement personnel (culture, loisirs, sports...).

Non, la retraite n'est pas une mort sociale mais une promesse. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour tous les retraités, les inégalités de la vie professionnelle perdurent voire s'aggravent à la retraite. Beaucoup sont installés dans une logique de survie. La menace de perdre son autonomie, sa capacité à aider ses enfants, est de plus en plus ressentie dans les classes moyennes. La paupérisation des retraités est, d'ailleurs, en marche. L'espérance de vie en bonne santé diminue, l'accès aux soins est de plus en plus difficile sans parler des services publics de proximité qui disparaissent peu à peu.

La situation actuelle est compliquée, la crise sociale profonde mais les mobilisations, notamment depuis l'irruption des Gilets jaunes, sont nombreuses et parfois unitaires. Il faut saluer l'engagement des jeunes et le retour en force des femmes sur la place publique. Émerge un mouvement social durable des retraités en France et en Europe.

La retraite est un choix de société, la place accordée aux retraités aussi.

Nous luttons pour une société pour tous les âges, ce qui suppose de mener des politiques publiques pour les trois temps de la vie, formation, vie professionnelle et retraite, fondées sur le principe de la solidarité intergénérationnelle. Il est important de rappeler que ce troisième temps de la vie doit permettre de bien vivre pendant la retraite (« la jubilation »), ce qui suppose une pension correcte et aussi une vie active et professionnelle épanouie. Et dans ce domaine, bien des choses restent à faire pour abolir les inégalités.

Marylène Cahouet

- 1 Président du groupe LREM à l'Assemblée
- 2 Secrétaire d'État à la Fonction publique

US RETRAITES AVRIL 2019

► Le printemps des retraité-e-s

mardi 2 avril 2019

ACTUALITÉS

Le printemps des retraité-e-s



CHERHEZ
TOUT
IMPROBABLE

M. LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE
PALAIS DE L'ÉLYSÉE
55, RUE DU FAUBOURG
SAINT-HONORÉ
75008 PARIS

Seuls ou avec les actifs, les retraités manifestent. Entre colère et espoirs, ils descendent dans la rue pour un changement de politique.

La hausse de 1,7 point de la CSG pour 7 millions des retraité-e-s, le gel des pensions en 2018 puis leur désindexation en 2019 pour tous ont impacté sérieusement leur pouvoir d'achat. Les mesures font suite à des dispositifs régressifs, successifs : 0,3 % pour la CASA, perte de la demi-part réservée aux veuves et veufs, fiscalisation de la majoration de 10 % de la pension pour les personnes ayant élevé au moins trois enfants... soit une perte d'environ 20 % du pouvoir d'achat en 20 ans ! La progression de la pauvreté chez les personnes âgées est vérifiée et leur appauvrissement est programmé par les études officielles.

Cette dégradation est tellement évidente que le gouvernement ne la conteste plus. Mais les réponses sont clairement insuffisantes : suppression de la hausse de la CSG pour 4 millions de retraité-e-s, annonces sur un éventuel retour à l'indexation sur les prix mais seulement pour les petites pensions.

Un printemps des luttes

Les retraité-e-s se retrouvent dans nombre des revendications des Gilets jaunes et beaucoup participent à leurs actions.

Les actions unitaires initiées pour le groupe des 9 ont fait des mobilisations des retraité-e-s un véritable mouvement social. Leur colère est toujours vive. Ils l'ont créée à nouveau le 11 avril dans tous les départements et à Paris pour notamment :

- la suppression de la hausse de la CSG pour toutes et tous,
- la revalorisation de toutes les pensions en fonction de l'évolution des salaires et le rattrapage des pertes subies depuis 2014,
- un minimum de pension à hauteur du SMIC pour une carrière complète,
- la prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale dans la branche maladie et dans le cadre d'un grand service public de l'autonomie.

Ils le disent dans la carte pétition adressée à M. Macron. Ils le répètent inlassablement aux élu-e-s qui votent lois et budgets.

Car l'argent ne manque pas. Les entreprises du CAC 40 accumulent les bénéfices. Les plus riches s'enrichissent. Les mesures contre l'évasion fiscale (100 milliards) sont bien timides. Et l'ISF n'est toujours pas rétabli.

En Europe aussi, les retraité-e-s se mobilisent et s'inscrivent dans un véritable mouvement social. Le 26 avril, ils seront nombreux, à Bruxelles, pour revendiquer un pouvoir d'achat qui leur permette de vivre dignement leur retraite.

Oui, les retraité-e-s, en France, vont poursuivre leurs actions spécifiques et manifester aussi avec les actifs pour la défense de la Fonction publique, les services publics, une École démocratique contre les projets Blanquer.

Quoi qu'en dise M. Macron, les retraité-e-s continuent à crier leur colère et leurs espoirs.

Marylène Cahouet

US RETRAITES AVRIL 2019

► Inegalites Hommes Femmes chez les retraité-e-s

mercredi 3 avril 2019



Inégalités Hommes Femmes chez les retraité-e-s

Insupportable !

Les inégalités hommes femmes sont encore aggravées par la réforme des retraites en préparation...

Des milliers de femmes salariées ont marqué le « coût » le 8 Mars dernier à 15H40 en France pour rappeler qu'à partir de cette heure-là, elles travaillent chaque jour gratuitement si l'on compare leur salaire à celui des hommes pour la même activité. Et ces 24% de différence s'aggravent lourdement à la retraite. L'enjeu est capital dans la réforme à venir.

La gestion des carrières des femmes tout au long de leur vie en activité amplifie les inégalités entre hommes et femmes à la retraite, y compris dans la Fonction Publique. Les pensions de droit direct des femmes sont de 40% inférieures à celles des hommes. Ce sont les dispositifs familiaux et la pension de réversion qui réduisent la différence pour la ramener à « seulement » 26% actuellement (20% annoncés en ... 2040).



Les femmes, plus nombreuses sur le marché du travail, ont contribué au financement des régimes de retraite, mais les réformes (1) mises en place depuis 1993 les ont davantage pénalisées, même dans la Fonction publique.

Inégalités de salaires hommes/femmes dans la Fonction Publique (2)

Les données officielles du Ministère de la Fonction publique le soulignent : **l'écart de salaire moyen est de 12 % entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et cet écart de rémunération grandit tout au long des carrières.** La grille indiciaire et le calcul des points d'indice sont les mêmes, mais :

- Les congés de maternité font perdre du volume de travail, même à salaire égal, mal compensé dans la progression de carrière ;
- Les temps partiels, souvent contraints, sont plus nombreux ;
- La vie des femmes dans la FP d'État et territoriale fait écho au secteur privé : plus les niveaux de rémunération des emplois sont élevés, moins les femmes y accèdent, même chez les enseignants. Et dans la Fonction Publique Hospitalière, l'accès est favorable aux femmes... sauf aux derniers échelons !

Des écarts chiffrés :

A 50 ans une femme gagne en moyenne (montants annuels bruts) environ :

- 4 000 € de moins qu'un homme si elle appartient à la catégorie C,
- 5 400 € de moins dans la catégorie B,
- 11 400 € de moins sur un poste classé A

L'impact des réformes, l'exemple de la réversion

En marge de la réforme à venir, la hausse de la CSG a fait perdre plus de pouvoir d'achat en proportion aux femmes mariées qui ont des retraites plus faibles que leur mari, le calcul du prélèvement se faisant à partir des retraites du couple (RFR). Par ailleurs, l'allongement de la durée d'assurance pousse de plus en plus de femmes à ne liquider leur retraite qu'à 67 ans. Autant de régressions.

La réforme des retraites risque de renforcer ces inégalités : ses tenants remettent en cause les dispositifs de solidarité au profit du contributif. Par exemple, quelle compensation pour la naissance d'un enfant ? Quel financement ? Une attribution de points par enfant... ?

L'attaque contre la pension de réversion :

Le dispositif est différent selon les régimes. Dans la Fonction publique la réversion est de 50% de la pension du conjoint décédé sans condition d'âge ni de ressources avec une suspension en cas de remariage. Le Conseil d'Orientation des retraites (COR) avance 5 propositions allant du partage des points (volontaire ou non... ?) au remplacement de la réversion par une « assurance veuvage » en passant par une « harmonisation sans aligner sur le mieux disant, dans le cadre d'une enveloppe donnée » ou le « financement par l'impôt » (3) ...

Pour mémoire la réversion concerne 4.4 millions de bénéficiaires aujourd'hui dont 89% de femmes. Objectif affiché : « moderniser » puisque les femmes ne sont plus « au foyer » (sic), objectif réel : plafonner les montants et réduire au maximum les dispositifs de solidarité. Les conséquences en seraient désastreuses aussi pour les fonctionnaires.

Pour le SNES, les pensions de réversion doivent garantir le niveau de vie du conjoint ou de la conjointe survivant-e. La revalorisation des droits actuels à la réversion dans le régime général, son maintien dans la Fonction publique et son extension aux personnes pacées sont plus que jamais d'actualité.

La lutte pour l'égalité des salaires et des retraites entre les femmes et les hommes et le maintien du niveau de vie à la retraite est un combat permanent pour construire une société plus juste. Nous ne devons pas être dupes de l'affichage vers plus d'égalité que prône cette réforme.

Mireille Breton

(1)-*<https://www.snes.edu/INEGALITES-FEMMES-RETRAITEES-35037.html> (<https://www.snes.edu/INEGALITES-FEMMES-RETRAITEES-35037.html>)

(2)-*<https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/etudes/remunerations-femmes-hommes.pdf> (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/statistiques/etudes/remunerations-femmes-hommes.pdf>)

(3)-*<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4398.pdf> (<http://www.cor-retraites.fr/IMG/pdf/doc-4398.pdf>)

Pour en savoir plus

4 pages FSU la retraite des droits à préserver et à conquérir

<http://fsu.fr/LA-RETRAITE-des-droits-a-preserver-et-a-conquerir.html> (<http://fsu.fr/LA-RETRAITE-des-droits-a-preserver-et-a-conquerir.html>)

8 Pages Femmes SNES Mars 2019 https://www.snes.edu/IMG/pdf/8p_femmes_suppl_786_pdf_bd.pdf (https://www.snes.edu/IMG/pdf/8p_femmes_suppl_786_pdf_bd.pdf)

Document officiel de la DREES

« les retraités et les retraites 2018 »

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/les-retraites-et-les-retraites-edition-2018> (<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/panoramas-de-la-drees/article/les-retraites-et-les-retraites-edition-2018>)

rappel 2014

https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/03/Egalite_Femmes_Hommes_T3_bd.pdf (https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2014/03/Egalite_Femmes_Hommes_T3_bd.pdf)

US RETRAITES AVRIL 2019

► Réforme des retraites et code des pensions

mercredi 3 avril 2019

SANTÉ / SOCIÉTÉ

Sauver le code des pensions



Au nom d'une supposée égalité de tous, le gouvernement annonce la suppression du régime de retraite des fonctionnaires, dans un contexte d'attaques contre la Fonction publique et ses garanties.

Le Président de la République et le Gouvernement ont confié à JP Delevoye, Haut Commissaire, la mission de faire passer l'ensemble des régimes de retraites (42) existant en un seul régime universel par points : « Un euro cotisé donne lieu aux mêmes droits pour tous ». C'est au nom de l'égalité et de l'équité que cette réforme est annoncée : aligner le public et le privé, étant sous-entendu que les salariés du secteur public sont privilégiés. Si on appliquait à un salarié du secteur privé les règles du public avec le calcul des trimestres d'assurance et une retraite liquidée sur le dernier salaire, plus de la moitié d'entre eux verraient leur pension s'effondrer. Les conséquences seraient identiques pour les fonctionnaires si on leur appliquait les règles du Régime Général.

Comme l'a indiqué le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) à plusieurs reprises, « l'équité ne passe pas nécessairement par l'identité des règles, des règles identiques appliquées à des publics différents n'étant pas une garantie d'équité ». Un rapport de la Cour des comptes de 2016 sur les pensions des fonctionnaires reprenait cette même appréciation. Si les mécanismes selon les régimes sont différents, à qualification égale, on constate qu'une carrière complète privée ou publique donne un niveau comparable de pension. Avec ce système par points, le salarié n'a plus aucune visibilité sur le niveau de sa pension. Le lien entre prestation servie et cotisations versées n'est déterminé qu'au moment du départ en retraite : le montant des

retraites est alors calculé sur la base de la valeur de service des points achetés, en fonction de la conjoncture et de l'évolution de l'espérance de vie.

L'objectif affiché de pérennité du système se traduira par une baisse généralisée des pensions, notamment pour les fonctionnaires. Pour eux, on parle d'une éventuelle intégration des primes comme mécanisme de compensation. En juillet 2018, le COR a publié un tableau qui montre que les enseignants sont la catégorie qui bénéficie le moins de primes (12,1 % du salaire). Ils seront donc les fonctionnaires les plus durement touchés.

Tableau n° 7 : Part des primes moyenne à 55-59 ans dans la fonction publique d'État de 2009 à 2014 (%)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Ensemble fonction publique d'État	17,5	18,5	19,4	19,5	19,5	19,6	19,6
dont : femmes	15,3	16,0	16,9	16,9	17,0	17,2	17,2
dont : hommes	20,0	21,3	22,2	22,3	22,4	22,5	22,6
Catégorie B sédentaire	23,5	24,5	25,1	25,5	25,6	25,8	25,9
Enseignants catégorie A	11,4	11,4	12,1	11,9	11,7	12,0	12,1
Cadre A+	39,0	40,7	42,0	41,7	42,3	41,9	41,8
Policier catégorie active (à 50-54 ans)	30,8	31,9	32,2	32,1	31,7	31,7	31,4

Source : COR, «Évolutions et perspectives des retraites en France, Rapport annuel 2017», Figure 1.17 (p.30).

Un projet à combattre

Cette réforme est donc une remise en cause fondamentale du système actuel qui repose sur la solidarité et dont les principes rétributif et social compensent les accidents de carrière, le chômage, la maladie, la maternité et assurent au bout du compte un niveau de vie satisfaisant à chaque retraité. Ce qui est proposé pour demain est en fait une copie du système par capitalisation individualisant la prise en charge des risques de la vie.

Il faut aussi mesurer que cette réforme est un des moyens de supprimer le Code des Pensions et à terme la Fonction Publique. Car il y a une cohérence entre la remise en cause du statut et l'attaque contre les régimes de retraites des fonctionnaires. Le code des pensions est le fondement même du statut de fonctionnaire reposant sur la carrière et une grille indiciaire permettant le maintien de la rémunération quels que soient les aléas de la vie du fonctionnaire. Ainsi, sa retraite est calculée par rapport à la grille de carrière et au dernier échelon du grade avec la prise en compte des 6 derniers mois. Elle est une continuation du traitement et « garanti, selon l'article 11 du code des pensions, en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction ».

Enfin, rappelons que le statut de la Fonction publique est une condition de la démocratie car il permet d'assurer une égalité sur tout le territoire, la primauté de l'intérêt général dont le Président de la République devrait être garant.

Le projet de loi doit être déposé en 2019 après les élections européennes. Même si le calendrier reste imprécis, avant les vacances, pendant ou après, la volonté du gouvernement est intacte pour imposer cette réforme. Il faut que les fonctionnaires avec le soutien des Français fassent preuve de la plus grande détermination dans la prochaine période, notamment le 9 mai, pour conserver la Fonction publique, son statut et ses services publics.

Dominique Balducci

► Perte autonomie financements

lundi 8 avril 2019

SANTÉ / SOCIÉTÉ

Solidarité ou privatisation ?



Le gouvernement prépare une loi sur la perte d'autonomie dont les enjeux sont cruciaux : va-t-on vers une prise en charge solidaire ou l'or gris des assurances privées ?

Selon la DRESS, les dépenses globales concernant la perte d'autonomie s'élevaient en 2014 à 30 milliards d'€ soit 1,4% du PIB dont 23,7 milliards de dépenses publiques et 6,3 milliards de reste à charge pour les familles.

La Sécurité sociale y contribue pour 52% ; les départements 26% (APA) ; la CNSA 16% (journée de solidarité + CASA) .

Les projections pour 2060 prévoient 44,2 milliards d'€ de dépenses publiques ce qui représentera une augmentation de 1 point de PIB.

Les pistes de financement retenues par le rapport Libault :

- excédent de la sécu (branche vieillesse)
- recours sur la succession et l'épargne
- utilisation de la CRDS (9 milliards d'€ disponibles dès 2024)
- viager « rénové »
- utilisation du fond de réserve pour les retraites

Le rapport affirme que la perte d'autonomie est un risque de protection sociale à part entière et récuse toute obligation de recourir à une complémentaire -ce que proposait la Mutualité -mais encourage une assurance facultative .

Les compagnies d'assurance privées restent à l'affût...

La France n'aurait pas les moyens de supporter cette « charge » ?

Quelques éléments pour démontrer cette « belle mécanique libérale ».

Le coup des projections à l'an 2060, on nous l'a déjà fait en 2003 pour diminuer les pensions alors qu'aujourd'hui toutes les caisses de retraites sont excédentaires !

En 40 ans, le PIB aura augmenté de plus de 50% donc la « charge » pour les finances publiques ne sera pas plus importante en proportion qu'aujourd'hui. Il faut espérer des progrès considérables dans la prise en charge de la perte d'autonomie concernant la prévention la meilleure compréhension des maladies dégénératives type Alzheimer ou Parkinson et la mise en oeuvre de traitements adaptés.

Doit-on considérer comme inéluctables l'épuisement des aidants, le reste à charge considérable supporté par les familles ou le manque de personnel qualifié ?

Aujourd'hui, la France compte 1,5 million de personnes de 85 ans et plus. A l'horizon 2050, elles seront 4,8 millions. En 2016, près de 7500 EHPAD accueillait plus de 600 000 personnes âgées et près de 760 000 personnes âgées en perte d'autonomie bénéficiaient des prestations d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile. **Ces chiffres soulignent avec acuité le besoin de bâtir une politique publique de la prise en charge des personnes âgées.**

C'est un choix politique pour l'avenir, à opérer dès aujourd'hui. Au SNES-FSU, dans le cadre du groupe des 9, nous revendiquons la création d'un grand service public de l'aide à l'autonomie compétent pour l'aide à domicile et les établissements, financé à 100% par la Sécurité sociale dans le cadre de la branche maladie.

Jean-Bernard Shaki

Loi sur ordonnances



La loi 'Ma Santé 2022' cumule les éléments de casse du service de santé, loin d'améliorer l'accès de tous aux soins. Sans véritables moyens supplémentaires, elle ne répond pas aux besoins.

Un projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé est en cours d'examen à l'Assemblée Nationale. Il découle du plan santé pompeusement présenté par Macron le 18 septembre depuis son palais. Pratique gaullienne qu'il affectionne, totem exhibé sur le portrait officiel (« Mémoires de guerre ») et Croix de Lorraine arborée sur les armoiries.

En même temps qu'on le découvre en chemise, pérorant des heures dans le pays en appelant à un Grand Débat, on découvre un projet de loi dont **7 articles créent des habilitations à ordonnances**.

Le constat global du système de santé fut posé d'emblée lors de la prestation présidentielle de septembre : les moyens ne manquent pas, le remède c'est une meilleure gouvernance et organisation. Hôpitaux publics, EHPAD, établissements, médecine de proximité se contenteront de la

portion congrue.

Deux orientations majeures pour traiter les difficultés d'accès aux soins

Les 2 premiers titres du projet sont censés traiter de la difficulté très perceptible et aggravée de l'accès aux soins – les « déserts médicaux ». A cette fin on réforme dans sa globalité le recrutement, la formation et la structuration des professions de santé. On met fin dès 2020 à la décriée **PACES** (Première année commune aux études de santé) qui se traduit par une sélection coriace et des échecs massifs et on met fin au **numerus clausus**. Une augmentation des praticiens de 20% est attendue à terme. Mais le flou persiste quant à l'articulation des nombreuses années d'études et la spécialisation. Une contradiction : alors qu'on invoque la spécialisation des professions pour justifier la gradation des hôpitaux à venir (proximité, spécialisé, ultraspecialisé), la formation polyvalente commune va durer 6 ans. Les capacités d'accueil des étudiants seront régionalisées, par les Universités avec avis des ARS (Agences régionales de santé) qui élaborent actuellement les **zonages des professions médicales** en établissant des zones « en tension », « sous-denses », « d'intervention prioritaire », « d'accompagnement », « atones », merveilles technocratiques pour masquer la pénurie...

La médecine ambulatoire / de ville, massivement libérale, souffre principalement d'une très mauvaise répartition géographique des effectifs. Il est clair que l'exécutif élude un affrontement avec les puissants lobbys libéraux, en facilitant même la « porosité » public/privé à travers, par exemple, l'accès des futurs hôpitaux dits « de proximité » aux médecins libéraux. De même les futurs praticiens hospitaliers au statut revu pourront exercer de façon mixte dans les hôpitaux publics et les établissements privés.

L'autre dispositif phare censé faciliter l'accès aux soins est la mise en place de **Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)**. Elles prétendent mettre fin à l'exercice isolé de la médecine d'ici 2022, en s'appuyant sur les aspirations très majoritaires des jeunes formés qui débutent. Ce dispositif est regardé avec circonspection par les professionnels qui lui trouvent un caractère très intrusif par rapport aux traditions d'exercice libéral. Les CPTS sont un moyen de gouvernance territoriale de proximité « incubateur » d'innovation. Elles regroupent les professionnels de ville, les établissements de santé publics et privés, les établissements médico-sociaux eux aussi publics comme privés. Elles sont libres de leurs moyens organisationnels à mettre en œuvre, reposent sur l'adhésion, le volontariat. Elles ont **5 missions socles** sous réserve de contractualisation avec les ARS à travers un projet territorial de santé. Il s'agit d'améliorer l'accès aux soins ; de participer à la continuité et permanence des soins ; de finaliser les parcours pour les maladies chroniques et la fin de vie ; de simplifier la mise en œuvre administrative ; de définir et poursuivre les objectifs de santé publique, une sorte « d'engagement collectif avec une responsabilité populationnelle ».

Les modalités seront différentes selon les territoires, mais elles ont vocation à couvrir l'ensemble du pays et font l'objet d'un chantier prioritaire au sein des ARS.

De beaux objectifs certes, mais quelle réalité ?

Autres mesures

Des dispositions nouvelles constituent des palliatifs à la crise de l'accès aux soins : les **400 médecins salariés** en renfort ; les **4 000 assistants médicaux** ; les **stages** de terrain obligatoires pour les étudiants ; le **rôle accru des pharmaciens** (vaccination, délivrance de certains médicaments...) ; la **télémédecine**.

Les techniques numériques sont appelées à transformer profondément le système de santé et ses pratiques. La **mise en réseau des données** concernant les patients issus de l'Assurance maladie, établissements, laboratoires s'accompagnera de la **dématérialisation des prescriptions** avec la fin des ordonnances papier. C'est un ensemble qualifié d'**espace numérique de santé** qui se mettra en place d'ici 2022 en incluant le dossier médical personnel (DMP), certaines régions le proposant dès cette année.

Globalement, on le perçoit, une démarche à la hussarde, sans grande précision et aux moyens très limités. De plus, elle fait fi des exigences démocratiques exprimées vigoureusement actuellement et ne construit pas une politique de santé au service de toutes et tous dans tous les territoires.

Georges Bouchart

US RETRAITES AVRIL 2019

► syndicalisme

lundi 8 avril 2019



Une force



Les retraité-e-s affirment leur place dans le syndicalisme, avec les actifs, pour porter les revendications communes face aux attaques du gouvernement contre les principes fondateurs d'une société progressiste.

Passer à l'offensive est plus que jamais nécessaire : les classes populaires, les jeunes se mobilisent. Actifs et retraités multiplient les actions et manifestations pour dénoncer les atteintes aux services publics, aux fonctionnaires, au système éducatif... Ils dénoncent aussi leur perte de pouvoir d'achat, l'impact de la future réforme des retraites voulue par Macron, la loi Santé. Ils agissent aussi pour le climat, pour plus de justice fiscale.

Dans ce contexte, le rôle des syndiqué-e-s retraité-e-s ne se conçoit qu'en lien avec le syndicalisme des actifs. Même s'ils/elles ont des revendications spécifiques, les réformes engagées ont des conséquences pour tous, à tous les âges de la vie.

La FGR-FP

Leur place dans la bataille Fonction publique, pour le maintien du statut, du Code des pensions, pour une conception des retraites comme un droit lié au travail, conduit les retraité-e-s de plusieurs syndicats de la FSU (SNES, SNUIPP, SNEP, SNESUP, SNCS...) à conforter l'existence de la FGR-FP et la poursuite de son action. Même réduite en nombre après le départ du SE-UNSA, la fédération, dont le congrès s'est tenu au Mans du 2 au 4 avril 2019, est porteuse des exigences des retraités Fonction publique face aux attaques destructrices, elle a un rôle particulier à jouer dans le Groupe des 9 et dans la mobilisation des retraités. C'est une force qui compte. La FGR-FP s'engage fortement à l'issue de son congrès dans la défense des retraités Fonction publique, pour lutter contre les inégalités et les atteintes aux droits de tous. Mais elle a besoin de se renforcer, d'explorer toutes les pistes pour créer une dynamique, pour s'élargir avec les syndicats des trois fonctions publiques qui ont des analyses convergentes.

La FSU

Elle prépare son 9e congrès qui se tiendra du 9 au 12 décembre 2019 à Clermont-Ferrand. L'École et la Fonction publique sont la cible d'attaques de grande ampleur cassant les garanties de justice et d'égalité du service public. La réforme des retraites impliquera pour les actifs un changement complet de modalités mais des mesures impactent aussi les retraités actuels. Et les questions de société, de droits et libertés concernent toutes les générations.

Pour les retraité-e-s de la fédération, leur participation en lien avec les actifs est essentielle. La réflexion et le travail de préparation du congrès doit permettre une élaboration plus collective de l'ensemble des revendications, en particulier sur les sujets transgénérationnels (Sécurité sociale, « 100 % Sécu », santé, perte d'autonomie mais aussi pouvoir d'achat, fiscalité, etc.). SFRD et SFRN doivent être plus intégrés au travail collectif ; les mises en commun, les désignations dans les délégations pour les sujets qui les concernent, imposent plus d'implication de tous, plus de coordination. La fédération, à tous niveaux, doit dans ses instances, dans son fonctionnement, dans ses propositions d'actions et ses campagnes d'opinion, prendre mieux en compte la situation et les revendications des syndiqué-e-s retraité-e-s. Préparer le congrès actifs/retraités ensemble, participer aux débats, c'est se donner des armes pour combattre les régressions.

Michèle Olivain

US RETRAITES AVRIL 2019

► Fiscalité écologique

lundi 8 avril 2019



Des choix « verts » et justes



Les mobilisations sociales et citoyennes, notamment des jeunes, mettent en évidence le manque de volonté politique d'imposer des choix résolument 'verts' sur la base d'une véritable justice fiscale.

« La fiscalité environnementale doit permettre d'inciter les acteurs économiques à modifier leur comportement »

C'est ainsi qu'en 2014 le gouvernement a justifié la mise en place d'une fiscalité carbone en intégrant dans les taxes intérieures sur les consommations des produits énergétiques une composante carbone. Le mouvement des Gilets jaunes a mis en lumière l'aporie du raisonnement qui fonde cette fiscalité « verte ».

Elle s'inscrit d'abord dans la croyance néo-libérale de l'homo-économique, cet acteur qui calcule son comportement en termes de coût-avantage, le « signal-prix » étant déterminant dans ses choix d'individu. Celui-ci va réduire sa consommation d'énergie polluante dès que son prix augmente car il y a intérêt. S'il ne le fait pas, il est à la fois un mauvais citoyen et un loser surtout s'il a un vieux diesel hors d'âge. C'est d'ailleurs à peu près comme cela qu'une bonne partie des médias dominants se représentaient les Gilets jaunes lorsqu'ils ont surgi dans l'espace public.

Dans le monde où cet individu existe, il n'y a pas de spéculation foncière qui contraint les personnes à revenus modestes à s'exiler dans le péri-urbain, il n'y a pas de politiques publiques qui éloignent les services publics des lieux de vie, qui éliminent les transports publics dès qu'ils sont soupçonnés du délit de non rentabilité ou desservent des quartiers populaires, qui, soumises au lobby de la grande distribution, ont multiplié ces zones commerciales aux abords des villes, qui concentrent les activités dans les métropoles et ont désindustrialisé des régions entières...

La fiscalité carbone ne peut orienter les choix des gens qui n'ont pas le choix, mais qui au contraire subissent une éviction par les prix. Leur alternative ? acheter un véhicule électrique à prix élevé ou ne plus se déplacer ! Par contre, elle préserve le mode de vie des plus riches : en est un indice, le fait que les 4x4 urbains, gros consommateurs de carburant, représentent aujourd'hui 1/3 du marché automobile.

La fiscalité carbone repose sur le principe pollueur-payeur ? Alors pourquoi les plus gros pollueurs sont-ils exemptés de cette taxe ?

1400 sites industriels, les plus polluants, ne sont pas taxés au motif qu'ils participent au marché carbone européen, où ils profitent de droits gratuits à polluer (71 % des quotas de pollution dont avait besoin Total en 2017 pour ses seules raffineries françaises), et dans les rares cas où ils doivent payer, le coût de la tonne carbone est 3 à 6 fois moins cher que pour les ménages ! A cela, il faut ajouter que le transport routier de marchandises, le transport maritime et le transport aérien sont exemptés totalement ou partiellement !

Il faut donc réformer cette fiscalité carbone dans le sens d'une plus grande justice. La hausse des taxes sur les carburants prévue au 1er janvier 2019 aurait dû générer un total de 3,7 milliards d'euros de recettes supplémentaires sur l'année 2019. Plutôt que de saisir l'occasion pour réduire les dépenses publiques, tentation « naturelle » du gouvernement Philippe, imposons les 1400 sites industriels les plus polluants au même tarif que les ménages, comme l'ont proposé dans une tribune quinze intellectuels (<https://www.lejdd.fr/Societe/tribune-appliquons-la-vraie-taxe-carbone-3821795#xtor=cs1-4>) (<https://www.lejdd.fr/Societe/tribune-appliquons-la-vraie-taxe-carbone-3821795#xtor=cs1-4>), ce qui représenterait 4,7 milliards. On pourrait multiplier ces exemples : ce qui manque c'est la volonté politique.

Enfin la fiscalité carbone souffre d'un défaut, celui de servir d'alibi à une politique de transition écologique dont on cherche en vain la réalité.

Prélever des ressources n'a de sens que si au préalable, on a développé une politique d'investissements publics en matière de transports en commun, d'isolation des logements, de développement du fret ferroviaire, du rétablissement des petites lignes et de la fin du tout routier. On peut même conseiller au président Macron de s'attaquer à ses amis de la FNSEA, grands défenseurs de l'agriculture intensive, et de soutenir les formes alternatives d'agriculture.

Ce capitalisme financier court-termiste, cet État rongé par les lobbys en sont-ils capables ?

Il est plus raisonnable de compter sur les mobilisations citoyennes qui se développent aujourd'hui, notamment parmi la jeunesse.

Daniel Rallet